

**PRÉFET DU PUY DE DÔME**

Affaire suivie par : Sébastien MATHIEUX  
Tél. : 04 73 43 18 41  
Courriel : sebastien.mathieux@developpement-durable.gouv.fr  
Référence : 20171208-RAP-63-1372-inspection\_Saint\_Julien\_Coppel\_CSS

**RAPPORT DE CONTRÔLE DE L'INSPECTION DES INSTALLATIONS CLASSÉES**

<b>Nom et adresse de l'établissement contrôlé</b>		<b>Code DREAL</b>	
Société : <b>Société Carrières de Saint Julien de Coppel</b> Adresse : <b>Lieu-dit «Bois de Glaine»</b> Commune : <b>Saint Julien de Coppel</b>		S3IC 0056.01241 Priorité DREAL <input type="checkbox"/> PN <input checked="" type="checkbox"/> AE <input type="checkbox"/> SP <input type="checkbox"/> Autre Régime <input checked="" type="checkbox"/> A <input type="checkbox"/> E <input type="checkbox"/> D <input type="checkbox"/> NC SEVESO <input type="checkbox"/> HAUT <input type="checkbox"/> BAS	
Activité principale : <b>Exploitation de carrière</b>			
Date du contrôle : 08/12/2017		Date de la précédente visite : 15/12/2013	
Inspecteur(s) : Sébastien MATHIEUX			
<b>Type de contrôle</b>			
<input type="checkbox"/> Inspection approfondie <input type="checkbox"/> Inspection courante <input checked="" type="checkbox"/> Inspection ponctuelle	<input checked="" type="checkbox"/> Inspection annoncée <input type="checkbox"/> Inspection inopinée	<input type="checkbox"/> Inspection planifiée <input checked="" type="checkbox"/> Inspection circonstancielle : comité de suivi	
<b>Circonstances du contrôle</b>			
<input type="checkbox"/> Plan de contrôle de la DREAL <input type="checkbox"/> Incident/Accident du .../.../...		<input type="checkbox"/> Plainte <input checked="" type="checkbox"/> Autre : Visite de concertation avec élus et riverains	
Thème(s) du contrôle • Exploitation du site de la carrière			
Principale(s) installation(s) contrôlée(s) • Ensemble de la carrière : front de taille, installations de traitement et atelier.			
Référentiel(s) du contrôle • Arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter du 2 juillet 2001			
<b>Personne(s) rencontrée(s) et fonction(s)</b>			
<b>Nom</b>	<b>Société</b>	<b>Qualité</b>	
M. LANGLADE Guy M. REILLER Jean-Jacques	Société Basalte du Centre	Conseiller technique Responsable technique	
<b>Copies</b>	<input type="checkbox"/> Exploitant DREAL : <input checked="" type="checkbox"/> Chrono <input type="checkbox"/> PRICAE <input type="checkbox"/> Cellule ECIE <input type="checkbox"/> Autre :		

## Constats de l'inspection

### I – Contexte

La visite de la carrière a été effectuée à la suite de la dernière réunion du comité de suivi prévu à l'article 21 de l'arrêté préfectoral d'autorisation. Elle avait pour but de faire un point sur l'exploitation 2017, les investissements et points particuliers.

L'exploitant a précisé les nouveautés réalisées en 2017 sur la carrière :

- investissement dans un nouveau laveur cribleur automatique à 3 granulométries (voir photos)
- renforcement de la surveillance : caméra et grille de protection
- mise en place d'un tunnel de stockage de matériel roulant
- achat d'une balayeuse pour nettoyer les pistes et réduire les entraînements de matériaux sur la route
- acquisition d'un nouveau tombereau

Les tonnages produits sont à nouveau en baisse par rapport à 2016, de l'ordre de 9 % (prévision de 225 kt pour 250kt en 2016). Les marchés routiers ont été rares et la production de basalte est peu adaptée à la fabrication du béton (densité importante de 2,97 pour une vente au volume de béton avec densité de graviers alluvionnaires de 2,6, couleur grise et foncée, dureté importante)

Certains riverains font état de ressentis de vibrations lors des tirs de mines bien que les relevés des sismographes ne mettent pas en évidence de vibrations au-dessus des seuils de détection, loin en dessous des seuils réglementaires.

L'exploitant indique que le service des douanes l'a rappelé à l'ordre pour payer la TGAP y compris des matériaux fournis gracieusement aux communes riveraines de la carrière. Ces matériaux seront désormais facturés aux communes pour la TGAP et la TVA.

### II – Principaux constats effectués lors de la visite d'inspection

L'exploitation avance du côté est-nord-est avec des fronts qui apparaissent corrects.

Les fûts d'huiles et d'hydrocarbures divers sont entreposés sur une rétention en béton correctement dimensionnée.

La nouvelle installation de criblage et lavage apparaît correctement capotée et équipée d'éléments de sécurité.




En réponse à l'inspection précédente, une signalisation a été rajoutée sur les stocks-pile afin de prévenir les risques d'enlèvement.

Les derniers résultats de vibrations ont été transmis à l'inspection et n'ont pas mis en évidence de dépassement. Les vibrations sont de l'ordre de 1 mm/s au maximum pour une limite réglementaire de 10 mm/s.

### III – Conclusion

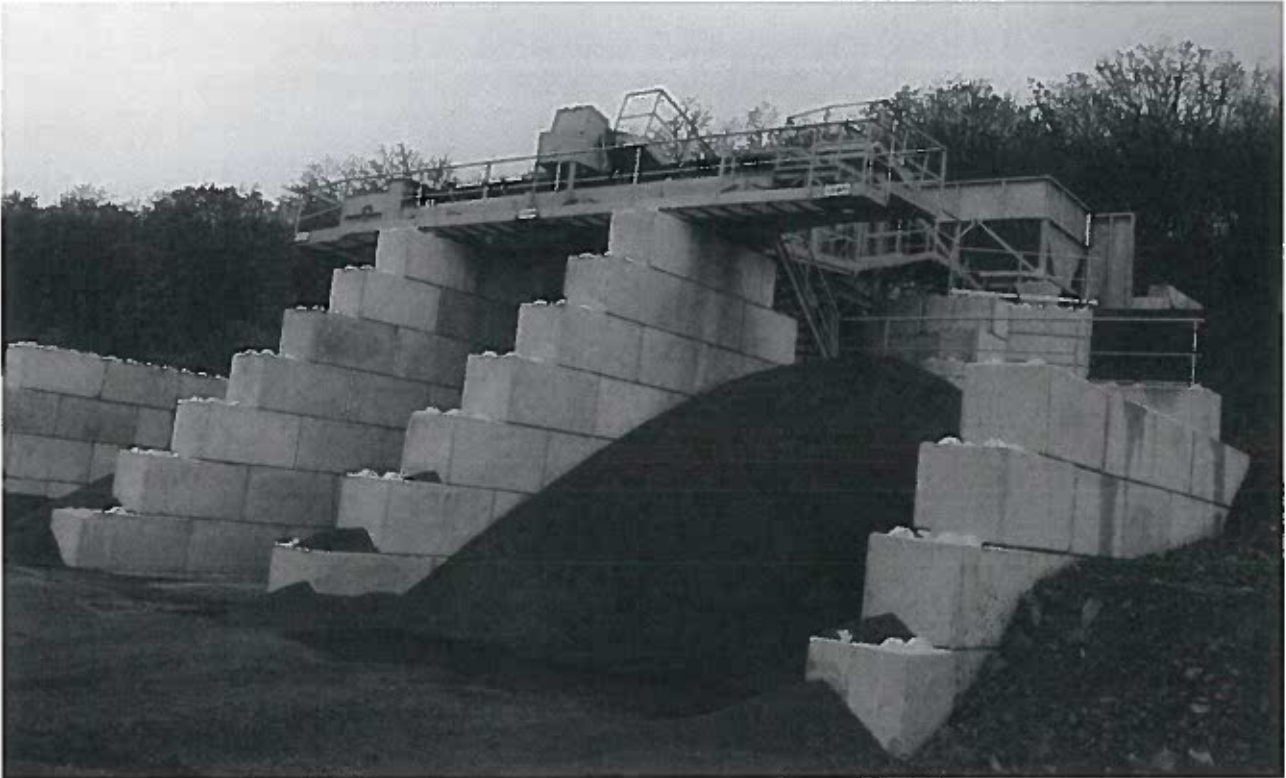
#### Suites données par l'inspection

- Observations ou non-conformités à traiter par courrier
- Proposition de suites administratives (APMD, amende administrative, consignation, etc.)
- Proposition de renforcement, modification ou mise à jour des prescriptions
- Autre(s) : pas de suite proposée

<b>Signature de l'inspecteur</b> le 13 décembre 2017  L'inspecteur de l'environnement   <b>Sébastien MATHIEUX</b>	<b>Vérificateur</b> le 13/12/2017 L'inspecteur de l'environnement   <b>Michel VIGIER</b>	<b>Approbateur</b> le 15/12/2017 Pour la directrice, Le Chef de l'Unité inter-Départementale Cantal / Allier / Puy de Dôme   <b>Christophe MERLIN</b>
--	--	--

**Pièces jointes** : photographies

## Annexe



*Illustration 1: Nouvelle installation de lavage et criblage, tri automatique*



*Illustration 2: Front de taille*